



Programme d'action en faveur du **maintien** de l'**agriculture**
en **zones humides** du bassin Artois-Picardie



Bilan du programme 2018-2020

Programme inscrit dans le cadre de l'

Expérimentation nationale
« Préservation de l'élevage extensif en milieux humides »



1. Rappel du contexte et des objectifs du programme

1.1 Un territoire engagé pour le maintien de l'élevage en zones humides depuis 2012

Depuis 2012, le SMBS-GLP et la Chambre d'Agriculture de la Somme se sont engagés dans une dynamique forte en faveur du maintien de l'élevage au sein des zones humides avec :

- les actions du Plan national d'action pour la sauvegarde des zones humides 2010-2012 : la Baie de Somme était l'un des 18 sites pilote issu de l'application de la convention pour le développement de l'agriculture en zones humides signée entre l'assemblée permanente des chambres d'agriculture et le ministère de l'écologie ;
- les actions du Xème programme de l'Agence de l'Eau Artois Picardie : la Baie de Somme est l'un des 8 sites pilote retenu dans le cadre du programme d'actions en faveur du maintien de l'agriculture dans les zones humides du Bassin Artois Picardie.

Cette dynamique s'est traduit par la mise en place entre 2012 et 2015 du projet européen Interreg "Value of Working Wetlands". Ce premier programme co-animé localement par le SMBS-GLP et la Chambre d'Agriculture de la Somme a permis d'étudier l'évolution des prairies et des pratiques depuis une vingtaine d'années, de définir et promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, tout en préservant la viabilité économique des exploitations d'élevage, de situer, comparer les performances techniques et économiques des élevages et de mesurer la productivité des prairies.

Suite au programme 2012-2015, le SMBS-GLP et la Chambre d'Agriculture ont poursuivi leurs actions en faveur de la valorisation des prairies humides, toujours avec l'appui technique et financier de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et du département de la Somme dans le cadre du programme de valorisation des prairies humides de la plaine maritime picarde 2015-2017.

Ce programme a permis de conforter et compléter les actions engagées depuis 2012 et de lancer de nouvelles dynamiques dont les principaux résultats sont :

- **suivi technico-économique de 50 éleveurs** : après 5 années de suivis, des références solides ont mis en évidence des résultats économiques inférieurs en moyenne pour les éleveurs situés en zones humides mais aussi des écarts importants entre les éleveurs du territoire ;
- **engagement de plus de 30% des prairies du territoire et 40% des éleveurs dans le nouveau dispositif MAEC** : les nouvelles mesures proposées et l'animation réalisée ont notamment permis de doubler la proportion des mesures de gestion de prairies les plus extensives ;
- **cartographie de l'ensemble des prairies suivant un gradient d'humidité** : le programme 2015-2017 a permis de finaliser la cartographie et de la valoriser au travers de l'animation MAEC et des fiches techniques "prairies" ;
- **édition d'un recueil de fiches techniques sur la valorisation des prairies humides du territoire** : le travail réalisé depuis 2012 sur les pratiques à mettre en place pour une bonne valorisation agri-écologique des prairies a été capitalisé et synthétisé au sein de 12 fiches techniques diffusées à l'ensemble des éleveurs du territoire ;
- **animation du concours prairies fleuries** : le concours est devenu au cours de la période 2015-2017 un outil incontournable d'animation du programme que ce soit à destination des éleveurs ou du grand public et des élus ;
- **mise en place d'un observatoire agro-écologique des prairies de la plaine maritime picarde** : à la fois outil de suivi de l'évolution du territoire et de capitalisation des données

recueillies dans le cadre du programme, cet observatoire se décline en plusieurs indicateurs suivis à différentes échelles ;

- **développement de la valorisation des produits issus des zones humides** : cette action a abouti en 2017 à la création par un collectif d'acteurs du territoire animé par la Chambre d'Agriculture et le SMBS-GLP de la marque "Baie de Somme Saveurs".

1.2 La mission interministérielle "Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides"

Dans le cadre du 3ème plan national d'action en faveur des milieux humides (2014-2018), des inspecteurs des Ministères de l'Agriculture et de l'Environnement ont été missionnés pour faire des propositions d'outils et de solutions innovantes pour favoriser le maintien de l'élevage en zones humides et désigner des territoires pilotes pour les expérimenter.

Après avoir visité de nombreux territoires dont la Baie de Somme en janvier et juillet 2017, les inspecteurs ont rendu leurs propositions en juillet et ont proposé plusieurs pistes de travail :

- diminuer les charges des éleveurs à travers un système pâturant maîtrisé ;
- améliorer la valorisation des productions en développant le bio, les circuits courts et la labellisation des produits ;
- faire évoluer les systèmes d'aides en proposant la mise en place de MAEC collectives ;
- développer la gestion collective du territoire que ce soit au niveau du foncier ou de la gestion hydraulique ;
- intégrer l'élevage dans un projet plus large de développement durable du territoire humide avec l'ensemble des acteurs concernés en incluant le développement touristique, économique et la gestion des risques.

Ce rapport s'est concrétisé fin 2017 par l'identification de 3 territoires pilotes chargés de tester ses propositions sur une période de 5 ans : les Marais de Brouage, les marais du Cotentin et du Bessin et **la Baie de Somme**.

1.3 Les objectifs du programme 2018-2020 en plaine maritime picarde

Le projet 2018-2020 a été construit à partir du bilan du programme d'actions 2015-2017 et des réflexions engagées dans les différentes instances partenariales (Comité de pilotage et comité technique) en 2017.

Dans ce cadre il a été jugé important par les différents partenaires de maintenir la dynamique positive engagée depuis 5 ans en poursuivant et amplifiant les principales actions engagées (suivi GTE, MAEC, accompagnement technique, observatoire des prairies) tout en engageant des réflexions sur de nouvelles thématiques dans le cadre de la désignation du territoire comme **site pilote par la mission interministérielle** mais également de la mise en place du **XIème programme de l'Agence de l'Eau Artois Picardie**.

Les objectifs du projet 2018-2020 étaient :

- **Poursuivre et améliorer les politiques publiques en faveur de l'élevage** : poursuite de l'animation du dispositif MAEC qui rencontre un vrai succès sur le territoire avec près de la moitié des éleveurs engagés entre 2015 et 2017 et 1/3 des surfaces en prairies ; engagement d'une réflexion sur **l'évolution de ces MAEC** mais aussi sur la mise en place de nouveaux types d'appui économique à l'élevage et notamment les **paiements pour services environnementaux**.

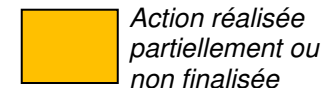
- **Accompagner les éleveurs dans l'évolution de leur système d'exploitation et la valorisation des prairies** : poursuivre l'appui technique aux éleveurs dans l'adaptation de leur système d'élevage aux milieux humides, notamment en mettant en place des **systèmes d'élevages basés sur le pâturage et économes en intrant** ; renforcement de l'accompagnement à la bonne valorisation agro-écologique des prairies en se basant sur les outils existants (fiches techniques, concours prairies fleuries) mais aussi en mettant en place **une dynamique plus collective** autour de ce sujet.
- **Développer la valeur ajoutée de l'agriculture en zones humides** : recherche de nouveaux moyens de **valoriser les productions locales** : diversification, circuits courts, démarche qualité, agriculture biologique.
- **Développer et améliorer la valorisation agricole du foncier public** : plus de 20% des prairies du territoire en propriété publique (Conservatoire du Littoral ou communes) dont une grande partie des sites prairiaux à fort enjeux écologiques ; accompagnement indispensable **des propriétaires publics afin de les appuyer dans la gestion agricole** de leur parcelles mais aussi les éleveurs dans la mise en place de pratiques permettant de préserver la biodiversité.
- **Améliorer l'acquisition de connaissances agro-environnementales et suivre l'évolution du territoire** : Développement des suivis engagés depuis plusieurs années afin d'avoir **d'évaluer les actions du programme et** comprendre les relations qui existent entre la biodiversité et les pratiques agricoles pour **adapter les conseils fournis aux éleveurs**.
- **Mettre en place une gouvernance partagée et mobiliser les éleveurs et acteurs locaux autour du projet** : favoriser **l'adhésion forte des éleveurs mais aussi de l'ensemble des acteurs du territoire** (élus locaux, opérateurs économiques, habitants...). La mise en place de dynamiques collectives.

Ces 6 objectifs ont constitué les 6 axes d'actions pour le programme 2018-2020.

2. Bilan du programme d'actions 2018-2020



Action
réalisée



Action réalisée
partiellement ou
non finalisée



Action non
réalisée ou
abandonnée

2.1 Evaluation de la réalisation des actions

Axe/thématique	Actions	Structures porteuses	Réalisation 2018/2020	Résultats obtenus	Evaluation	Difficultés rencontrées
Poursuivre et améliorer les politiques publiques en faveur de l'élevage	Installation, transmission : Favoriser le maintien des sièges d'exploitation existants et l'installation d'éleveurs sur le territoire	CA80	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des cédants potentiels sur la base des DICA • Préparation d'une enquête 	Identification de 15 éleveurs, futurs cédants potentiels à enquêter		Actions non finalisées suites à l'abandon du projet ATEC dans lequel elle devait s'inscrire puis report de l'enquête avec le confinement
	Animation des MAEC : appui à la contractualisation, accompagnement des éleveurs dans le suivi de leur contrat, évaluation de l'impact écologique des mesures	SMBS/ CA80	<ul style="list-style-type: none"> • Animation de 1 réunion d'info/an (100 participants sur les 3 ans) • RDV individuel avec 110 éleveurs pour le montage de dossiers • Accompagnement individuel de 30 éleveurs pour la mise en œuvre des contrats + organisation d'une session de formation pour le suivi MAE • Mise en œuvre d'une étude sur l'impact écologique des MAEC ZH 	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement de 73 contrats MAEC + prolongation pour 1 ans de 75 éleveurs engagés en 2015 • 45 % des surfaces en prairies du territoire engagées en MAEC (65% dans les zones N2000) • L'étude sur la MAEC ZH (HE13) montre le réel intérêt écologique de cette mesure 		
	Mise en place d'un groupe de travail sur l'évolution des MAEC et la mise en place d'un test de MAE collective	SMBS	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à 4 réunions du groupe de travail national sur les MAE collective • Animation de 2 groupes de travail avec les éleveurs du territoire (en 2018 et 2019) 	Production d'une proposition commune de mesure collective par les 3 sites pilotes nationaux envoyée au Ministère de l'Agriculture		<ul style="list-style-type: none"> • Attente des retours du ministère sur les possibilités d'expérimentation. • Localement, pas de structure collective existante pour porter ce type de mesure et intérêt limité des éleveurs pour le projet (difficile de se projeter dans un cadre flou)
	Veille et prospective sur de nouveaux dispositifs d'aides (ICHN, Paiement pour services environnementaux)	SMBS/ CA80	Divers échanges avec les partenaires et ministères concernés par les projets ICHN ZH et PSE (mesure 24 du plan biodiversité)	-		<ul style="list-style-type: none"> • Abandon de l'ICHN "zone humide" par le ministère de l'Agriculture début 2018 • Non réponse à l'AP PSE de l'Agence de l'Eau compte tenu du cumul interdit entre PSE et MAE

Axe/thématique	Actions	Structures porteuses	Réalisation 2018/2020	Résultats obtenus	Evaluation	Difficultés rencontrées
Accompagner les éleveurs dans l'évolution de leur système d'exploitation	Accompagnement technico-économique des éleveurs : Comparaison des performances (suivi GTE), analyse globale des systèmes, conseil individuel.	CA80/ACE	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi technico-économique de 52 éleveurs (32 viande et 20 lait) • Organisation d'une restitution de groupe /an • conseil individuel pour la maîtrise des charges et l'adaptation des systèmes au contexte de ZH 	<ul style="list-style-type: none"> • Des références technico-économiques solides après 8 ans de suivis chez certains éleveurs • Un suivi apprécié par les éleveurs et qui est support de conseil individuel pour l'optimisation des systèmes • Bonne participation à la restitution de groupe (20 à 25 éleveurs/an) 		
	Maitrise du parasitisme des animaux pâturant en zones humides, extension équins	VETEL	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du protocole d'accompagnement sur la maîtrise du parasitisme pour 18 éleveurs • Intégration de 2 nouveaux éleveurs à la démarche en 2019 • Echange technique pour la mise en place d'une étude sur le parasitisme chez les équins 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien d'une adhésion des éleveurs à la démarche • Une réduction des problèmes liés au parasitisme et des économies de charges vétérinaires avérées chez plusieurs éleveurs 		<ul style="list-style-type: none"> • L'intérêt de l'accompagnement reste variable en fonction du niveau d'engagement du vétérinaire. • Report de l'étude "équins" au prochain programme afin de trouver des cofinancements
	Organisation du concours prairies fleuries	SMBS	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation du concours chaque année • Valorisation du concours lors d'événements locaux et dans la presse 	<ul style="list-style-type: none"> • 14 participants sur les 3 ans - obtention du 1er prix national au Salon International de l'Agriculture en 2020. • Sensibilisation efficace des éleveurs au rôle de la diversité floristique des prairies 		
	Animation collective sur la valorisation du pâturage et la gestion agro-écologique des prairies humides	SMBS/CA80	Organisation de 2 temps/an d'échanges techniques sur le pâturage en lien avec la démarche patur'ajuste sous la forme d'Apéro'prairies (<i>visite thématique de terrain de 10h30 à 12h30 - suivi du partage d'un verre et d'un sandwich</i>)	<ul style="list-style-type: none"> • 46 participants dont 32 éleveurs sur les 3 ans • Dynamique de groupe émergente sur le pâturage 		
	Mise en place de fermes pilotes sur l'évolution de leur système fourrager et la valorisation du pâturage (démarche patur'ajuste)	SMBS/CA80/SCOPELA	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement de 11 éleveurs dans la démarche patur'ajuste avec l'appui de SCOPELA : état des lieux, définition d'objectifs, visites régulières des pâtures, bilan annuel • Formation des techniciens locaux à la démarche • Diagnostic écologique (IQPP) à l'échelle de 5 fermes engagées 	<ul style="list-style-type: none"> • Des apports de connaissance intéressants pour les éleveurs et les techniciens • Un accompagnement poussé avec des évolutions de pratiques positives du point de vue agro-écologique chez 6 éleveurs 		L'accompagnement s'est arrêté au bout d'1 an chez 3 éleveurs (1 suite à changement de projet; pour les 2 autres, la démarche ne répondait pas à leurs attentes)

Axe/thématique	Actions	Structures porteuses	Réalisation 2018/2020	Résultats obtenus	Evaluation	Difficultés rencontrées
Développer la valeur-ajoutée de l'agriculture en zones humides	Développement de la marque Baie de Somme Saveurs et création d'une filière de valorisation de la viande bovine issue de zones humides	CA80	<ul style="list-style-type: none"> Organisation de 4 réunions de définition du cahier des charges "viande bovine" Création de l'association de gestion de la marque, organisation de réunions de bureau et d'AG organisation d'une réunion de présentation de la marque aux agriculteurs du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction d'un cahier des charges "viande bovine" 7 éleveurs engagés dans la filière "viande bovine" Baie de Somme Saveurs 		Report du lancement de la commercialisation de la viande bovine suite au confinement
	Développement des circuits courts de commercialisation et de l'agro-tourisme	CA80	Accompagnement des projets individuels de transformation à la ferme et vente directe	Une réflexion émergente sur la création d'un point de vente collectif		Fédération d'un groupe longue à mettre en place
	Etude d'opportunité de développement de l'AB et mise en place d'une stratégie bio	CA80/ABP	<ul style="list-style-type: none"> Organisation d'une journée de visite à destination des élus avec une quinzaine de participants Rencontre individuelle de 5 élus du territoire Enquête "sensibio" auprès de 25 éleveurs 	Finalisation de l'étude d'opportunité et restitution aux éleveurs et partenaires		Etude et résultats intéressants mais l'échelle territoriale PMP ne semble pas la plus opportune pour le développement d'action spécifique AB - la suite du travail se fera à une échelle plus grande (PNR, département, ...)
Développement et amélioration du pâturage sur le foncier public	Valorisation agricole des parcelles du Conservatoire du Littoral.	SMBS	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite des échanges avec les éleveurs en convention pour une meilleure valorisation agro-écologiques de terrains (10 RDV/an) Mise en place et suivi d'expérimentations de pâturage sur des sites restaurés 	<ul style="list-style-type: none"> Remise en pâturage réussie de 60 ha de marais et de milieu dunaire Amélioration de la gestion agro-écologique de 180 ha de prairies humides du CEL 		
	Valorisation des marais communaux	SMBS/ CA80	Appui apporté à 5 communes dans la valorisation agricole et la préservation écologique de leur marais communaux	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction de 3 notices de gestion de marais communaux incluant la prise en compte des enjeux agricoles Amélioration de la gestion agro-écologique de 250 ha de marais communaux à fort enjeux écologiques 		
	Amélioration de la gouvernance hydraulique et gestion des conflits d'acteurs	SMBS	Action non réalisée dans le cadre de ce programme.			Cette action a été annulée sous cette forme et reportée sur le programme d'actions RAMSAR également porté par le SMBS-GLP.

Axe/thématique	Actions	Structures porteuses	Réalisation 2018/2020	Résultats obtenus	Evaluation	Difficultés rencontrées
Suivi du territoire et acquisition de connaissance agro-écologique	Suivi de l'observatoire agro-écologique des prairies de la PMP	SMBS	Poursuite du suivi des 10 indicateurs de l'observatoire mis en place dans le précédent programme	<ul style="list-style-type: none"> Publication d'une 2ème édition de l'observatoire en 2019 Des résultats permettant à la fois d'alerter sur les problématiques du territoire (retournement de prairies, ..) mais aussi de mettre en avant l'impact positif sur la biodiversité des actions réalisées 		
	Suivi agro-écologique du pâturage sur les parcelles publiques	SMBS/CBNBL	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un protocole de suivi des végétations prairiales Création d'un indice de qualité phytocénotique des prairies (IQPP) en lien avec le Conservatoire Botanique National de Bailleul 	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic IQPP sur 350 ha de milieux prairies en propriétés publiques Suivi agro-écologique approfondi sur 60 ha de marais et milieu dunaire restaurés montrant l'impact positif du pâturage 		
	Production de références spécifiques aux ZH / Productivité des prairies	CA80/ SMBS	Action non réalisée			
Pilotage et suivi du programme	Animation -suivi du programme et participation à la démarche "site pilote national"	SMBS/ CA80	<ul style="list-style-type: none"> Organisation d'un COPIL et de 2 Cotech/an Organisation d'une réunion annuelle de restitution du programme aux éleveurs Organisation d'un forum "élevage en zone humide" en 2018 Participation à l'ensemble des rencontres et groupes de travail de l'expérimentation nationale 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la participation des éleveurs aux instances de pilotage (au moins 2 éleveurs présents pour les COPIL; 20 éleveurs au FORUM,) Maintien et élargissement de la dynamique territoriale avec des réunions plus animées et participatives 		<ul style="list-style-type: none"> Faible mobilisation des élus du territoire en dehors des grands événements (Forum) Pas d'éleveurs "leader" pour représenter le territoire et participer aux rencontres sur les autres sites à l'échelle nationale

2.2 Bilan qualitatif partagé avec les partenaires du programme

Afin d'évaluer de façon plus qualitative le programme, un bilan partagé a été réalisé en 2020 en plusieurs étapes :

- 16 avril, premier groupe de travail entre les 2 animateurs et le financeur principal du programme
- 29 juin, partage des réflexions du groupe de travail avec les membres du comité technique
- 13 octobre 2020, présentation et échange sur ce bilan avec l'ensemble des partenaires et les éleveurs

Ce travail a permis de dégager un consensus sur les principales réussites du programme ainsi que les difficultés ou blocages persistants.

REUSSITES

Un nombre d'éleveurs impliqués important et dans la durée : entre 80 et 100 éleveurs touchés (soit 50% des éleveurs du territoire) par au moins une action du programme dont certains engagés depuis 2012 (notamment dans les actions GTE et VETEL).

Un territoire où l'élevage et les prairies se maintiennent mieux que dans le reste du département : même si il y a encore des retournements de prairies et une lente réduction du nombre d'éleveurs, la régression de l'élevage est beaucoup moins importante et rapide que sur les territoires voisins.

Une connaissance fine du territoire et des prairies au service des éleveurs : le nombre important d'actions et d'études réalisés sur des thématiques larges (écologie, parasitisme, cartographie des prairies, GTE, valorisation ...) a permis aux partenaires d'acquérir une parfaite connaissance des prairies et du fonctionnement des exploitations. Cette connaissance, associée aux relations construites par les techniciens de terrains depuis plusieurs années avec les éleveurs permet de leur apporter un appui adapté et apprécié.

Des progrès sur l'agro-écologie et la gestion pastorale des sites à fort enjeux écologiques : les suivis et expérimentations de pratiques menés sur les terrains publiques (conservatoire du littoral et marais communaux) et dans le cadre de patur'ajuste ont permis de faire évoluer la prise en compte des enjeux agricoles dans la gestion conservatoire des espaces sensibles.

Un observatoire agro-écologique des prairies qui permet de suivre et évaluer l'évolution du territoire et les actions mises en place.

Un partenariat entre Chambre d'Agriculture de la Somme et Syndicat Mixte Baie de Somme bien installé et une gouvernance locale qui se développe avec des réunions plus régulières, participatives et intégrant de plus en plus les éleveurs.

Des collectifs agricoles en émergence : le programme 2018-2020 a permis de faire émerger quelques dynamiques collectives autour de la gestion du pâturage (patur'ajuste) et de la valorisation des produits (Baie de Somme Saveurs).

Des actions portant sur des thématiques diverses (écologie, suivi technico-économique des élevages, cartographie des prairies...) permettant d'amorcer des échanges avec différents acteurs selon leur sensibilité.

DIFFICULTES/BLOCAGES

La poursuite du retournement des prairies dans certains secteurs : malgré les actions menées et les réglementations en place, des labours de prairies en vue de mettre en place des cultures sont encore régulièrement constatés sur une partie du territoire (hors zone NATURA 2000).

Un territoire de polyculture où les productions végétales dont certaines très rémunératrices (Pommes de terre, Lins, ...) sont souvent prioritaires pour les exploitants : l'élevage est encore vécu comme une obligation par les agriculteurs ayant une partie de leur exploitation en zones humides non labourable. Leur intérêt technique est donc souvent plus fort pour les productions végétales. Cette situation induit des blocages persistants sur certains sujets centraux pour le PMAZH : intérêt des prairies, de l'élevage à l'herbe ...

Des résultats technico-économiques pas toujours au rendez-vous chez certains éleveurs accompagnés malgré de nombreuses années de suivi et conseil.

Un travail en collectif peu développé et difficile à mettre en place : les collectifs agricoles sont très peu présents sur le territoire (peu de CUMA, pas de CIVAM, GDA, ...) et le fonctionnement reste assez individuel. Par ailleurs, plusieurs expériences collectives difficiles sur le territoire rendent certains éleveurs frileux voir même hostiles à de nouveaux projets collectifs.

Des liens entre les actions « biodiversité » et « agricole » qui sont encore à améliorer : de nombreuses actions et études sur la biodiversité des milieux prairiaux ont été réalisées mais elles ne sont pas encore suffisamment partagées avec les éleveurs et les techniciens agricoles.

Les échanges entre certains organismes partenaires sont trop limités et l'intégration de nouveaux acteurs reste difficile.

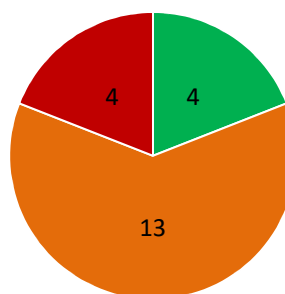
Un portage politique et agricole à conforter : bien que les élus et représentants agricoles soient présents lors des grands rendez-vous, leur implication dans la gouvernance du projet est assez faible. Il n'y a pas de réel leader agricole identifié pour représenter le programme, notamment lors des rencontres avec les sites pilotes à l'échelle du PMAZH ou de l'expérimentation nationale.

2.3 Enquête auprès des éleveurs du territoire

Une enquête a été réalisée en août 2020 auprès de 30 éleveurs du territoire afin de recueillir leur retour sur les actions mises en œuvre et leurs attentes et besoins pour la suite. Parmi ces éleveurs, choisis de façon aléatoire, 21 ont participé aux actions du programme et 9 non.

➤ **Connaissance des actions du PMAZH**

La majorité des éleveurs interrogés a une vision partielle du programme et connaît surtout les MAE et GTE, mais ne peut pas citer spontanément les autres actions. Seuls 4 exploitants ont une vision complète des objectifs et des actions mises en place dans le PMAZH.

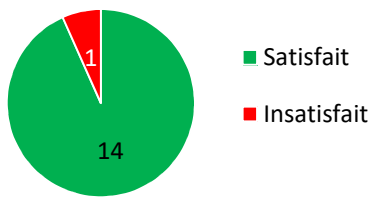


- Connaissance correcte du PMAZH
- Connaissance partielle du PMAZH
- Pas de connaissance du PMAZH

➤ **Satisfaction globale :**

Avant de détailler les actions, les éleveurs ont été interrogés pour connaître leur niveau de satisfaction globale vis-à-vis du programme. Une partie n'avaient pas vraiment d'avis mais la plupart ont spontanément dit qu'ils étaient satisfaits des MAE et des GTE (ces 2 actions étant les plus connues et avec le plus de participants).

- *Suivi de la gestion technico-économique (GTE)*



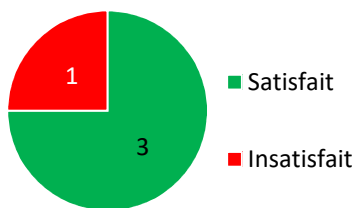
Le calcul de la marge brute est jugé positif car il permet soit de conforter les exploitants dans leur pratique, soit de mettre en lumière d'éventuels manques. De plus, les réunions de groupe sont appréciées car elles permettent la discussion sur des pratiques différentes des siennes.

Le seul retour négatif est un exploitant qui ne voit pas l'intérêt et ne participe pas aux réunions de groupe.

- *Gestion raisonnée du parasitisme (VETEL) :*

Les 9 exploitants ayant participé à l'action ont donné un avis positif pour l'apport de conseils mais aussi car c'est une opportunité de financer des analyses coûteuses. Un exploitant regrette cependant que les résultats arrivent tardivement, une fois que ses vaches sont en pâture.

- *Patur'ajuste :*



3 exploitants sont satisfaits des conseils et des apports de connaissance qui leurs permettent de mieux gérer leurs prairies même si un trouve que ce n'est pas toujours applicable à cause de la météo. L'exploitant insatisfait estime que l'action n'était pas conforme à ces attentes et que certaines propositions étaient irréalistes.

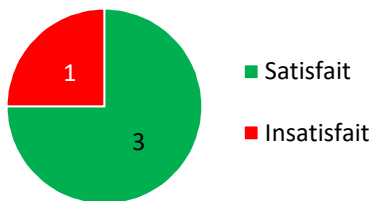
- *Suivi agro-écologique :*

L'action reste peu connue, faute de restitution systématique aux éleveurs. Le seul exploitant ayant participé est satisfait de l'apport de connaissance.

- *Valorisation des produits :*

Les éleveurs ayant participé à cette action (et notamment Baie de Somme Saveurs) n'ont pas exprimé d'avis. Cependant plusieurs éleveurs non participants ont donné un avis assez partagé, pour deux raisons : population locale peu intéressée et cahier des charges de la marque Baie de Somme Saveur Viande trop compliquée.

- *Concours Prairies Fleuries :*



Les exploitants satisfaits, dont un a même gagné le concours national, ont apprécié les échanges avec le jury et la valorisation de leurs pratiques.

L'exploitant insatisfait a été déçu car il s'est senti exclu et n'a pas eu la sensation de pouvoir discuter avec les membres du jury.

- *Retour des non participants sur le PMAZH :*

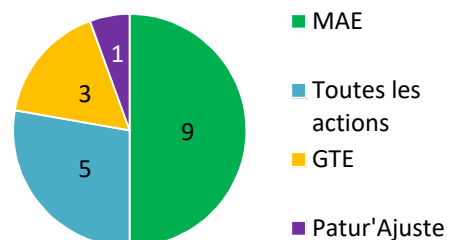
Les exploitants n'ayant pas participé au PMAZH ne connaissent pas du tout les actions et le contenu du programme. Il y a deux raisons principales à la non-participation des exploitants interrogés :

- Ils ne se sentaient pas concernés, soit car ils considèrent que la part de l'élevage dans leur exploitation est faible, soit car ils ont peu de prairies humides (5 exploitants) ;
- Ils n'ont pas pris le temps de s'intéresser au PMAZH et donc de participer (3 exploitants).

Un exploitant seulement ne voit pas l'intérêt du PMAZH car cela n'apporte pas de rentabilité.

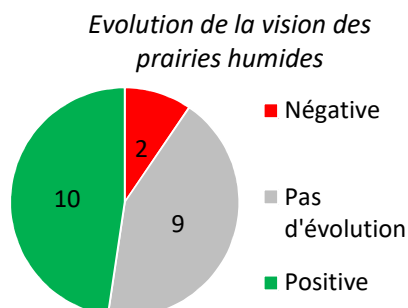
Conséquence du PMAZH

Raisons du changements des pratiques



- *Changement des pratiques*

Sur les 21 exploitants ayant participé au programme, **18 ont opéré des changements dans leurs pratiques sur les prairies humides**. De manière générale, ils se sont orientés vers une gestion plus extensive de leurs parcelles.



- *Changement dans la vision des PH*

Pour les exploitants dont la vision a évolué positivement, **8 considèrent que c'est lié à leur participation au programme**, soit parce qu'ils entretiennent mieux leurs parcelles maintenant, soit parce que les connaissances apportées par le programme ont changé leur vision des zones humides. Les 2 autres considèrent que c'est lié au changement climatique : les parcelles sont moins humides.

➤ **Suite du PMAZH**

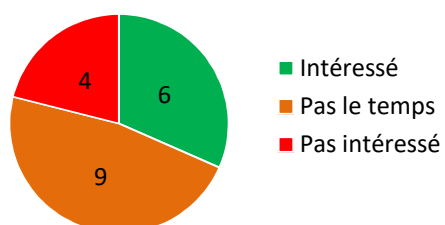
Une majorité d'exploitants qui ont participé estiment que le programme fonctionne bien et qu'il faut maintenir les actions en cours même si certains n'ont pas d'attentes spécifiques.

Globalement, les attentes des éleveurs sont d'ordre économique (plus d'aides financières, valorisation des produits, augmentation de la rentabilité de leur activité). Ils demandent également un allègement des contraintes (notamment lié à la réglementation contraignante en zones humides). Les éleveurs n'ont pas identifié d'actions à arrêter mais 2 ont émis des doutes quant à l'intérêt des actions de conseils techniques (un mentionne Patur'ajuste spécifiquement).

Ils restent également intéressés par le maintien d'un appui technique :

- Actions de conseils dans le cadre du changement climatique (*cité 3 fois*)
- Conseil sur gestion chardons et joncs (*cité 2 fois*)
- Conseils sur la régénération des prairies et espèces à semer qui se développent le mieux en ZH (*cité 2 fois*)
- Entretien bordures de chemin (*cité 1 fois*)
- Favoriser la conversion en bio (*cité 1 fois*)
- Valorisation des produits du lait (*cité 1 fois*)
- Actions sur les haies (*cité 1 fois*)
- Regroupement parcelles (*cité 1 fois*)

- *Développement d'actions collectives et gouvernance :*



Intéressés ou non par le développement d'actions collectives, 6 exploitants ont exprimé le fait que le travail en collectif est compliqué sur le territoire du fait des mentalités plutôt individualistes et d'expériences difficiles.

- *Participation à la gouvernance du programme :*

Lorsqu'ils sont interrogés sur leur envie de participer aux prises de décisions concernant le PMAZH, seuls **4 sont intéressés**. Les autres estiment ne pas avoir le temps ou ne sont pas intéressés.

3. Objectifs et perspectives pour la suite du programme

Sur la base du bilan présenté ci-dessus, une journée d'échanges a été organisée le 13 octobre avec l'ensemble des partenaires du programme et des représentants des éleveurs afin de redéfinir des objectifs partagés pour le futur programme et réfléchir à l'évolution des actions. Cette journée était commune aux 2 territoires PMAZH de la Somme : la Moyenne Vallée de la Somme et la Plaine Maritime Picarde.

Cette journée a permis de définir les 5 objectifs suivant pour le programme 2021-2023 :

- **Améliorer la rentabilité des élevages en zones humides** : le maintien de l'élevage en zones humides passe obligatoirement par la viabilité économique des exploitations. C'est pourquoi cet objectif a été cité par les partenaires et les éleveurs présents à la journée du 13 octobre comme étant une priorité pour le programme 2021-2023. Aujourd'hui, les performances économiques de certains élevages du territoire restent encore insuffisantes, ce qui incitent des exploitants à réduire leurs cheptels et à plus se tourner vers les productions végétales. Cette objectif ne pourra être atteint qu'en travaillant simultanément sur plusieurs leviers : **optimisation des dispositifs d'aides publiques** (MAE, PSE, ...); **création de valeur ajoutée** (filière locale, circuit court, agro-tourisme; **appui pour l'optimisation technico-économique des ateliers d'élevage en zones humides** (économie de charges, amélioration de la productivité...).
- **Maintien des prairies et de leurs fonctionnalités écologiques** : cet objectif fondateur du programme reste toujours d'actualité. Il est en effet important d'œuvrer collectivement pour **l'arrêt du retournement des prairies**. Au-delà du maintien des surfaces existantes en prairies, **l'amélioration de leurs fonctionnalités écologiques** doit être recherchée : valorisation des propriétés agro écologiques des prairies naturelles à flore diversifiée ; entretien, voir création d'infrastructures agro-écologiques (mares, haies, bas-marais, roselières); poursuite des suivis engagés pour évaluer l'évolution du territoire ; expérimentation de pratiques favorisant la biodiversité. Une attention particulière sera apportée à la gestion des prairies à fort enjeux biodiversité et notamment les propriétés publiques qui représentent près de 20% des prairies du territoire et la majorité des sites à enjeux.
- **Améliorer la communication pour affirmer l'importance des prairies humides et le rôle central des éleveurs pour leur préservation** : dans un contexte où l'élevage est montré du doigt par une partie de la société sur les questions environnementales, les éleveurs souhaitent être accompagnés pour faire connaître leur rôle dans la préservation des zones humides et **l'importance de leur activité pour le maintien des paysages et de la biodiversité**. En parallèle de cet objectif de communication vis-à-vis du grand public, il semble également important de **mieux communiquer avec les éleveurs pour faire connaître l'ensemble des connaissances apportées par le programme** et les différents atouts des prairies humides. Il parait aussi essentiel d'assurer une visée commune entre les partenaires du PMAZH et les éleveurs du territoire. Pour cela, la communication avec ces agriculteurs est primordiale. La communication, avec le grand public comme avec les éleveurs, devra se faire via des supports variés : échanges, visites de ferme, panneaux, recours aux nouvelles technologies, création d'animations telles que des randonnées ...

- **Fédérer les éleveurs et acteurs du territoire dans un projet commun** : cette démarche a été engagée lors du précédent programme en lien avec les recommandations de la mission interministérielle "Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides". Aujourd'hui, les éleveurs ont pris une place plus importante dans la gouvernance du projet mais les dynamiques collectives restent fragiles et à conforter. **Des synergies doivent également être recherchées avec les autres dynamiques territoriales** (opération Grand Site de France, projet de territoire des EPCI, émergence du PNR, ...) afin que le maintien de l'élevage en zones humides y soit bien intégré. Enfin, la fédération des acteurs du projet passe aussi par des interactions renforcées avec les autres territoires du PMAZH et en premier lieu le territoire voisin de la Moyenne Vallée de la Somme mais aussi avec les 2 autres sites pilotes nationaux (Marais de Brouage et PNR du Cotentin).
- **Poursuivre l'accompagnement des éleveurs pour l'adaptation des systèmes d'exploitation en zones humides** : la principale réussite des précédents programmes est la mise en place de différents outils et démarches d'accompagnement des éleveurs (GTE, gestion raisonnée du parasitisme, patur'ajuste, ...) avec des référents techniques reconnus sur le terrain. Il est donc indispensable de **poursuivre cet accompagnement et maintenir le niveau d'ingénierie tout en faisant évoluer certaines actions** : prise en compte des enjeux liés à l'adaptation au changement climatique ; élargissement des actions aux élevages équins et ovins ...